

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 29/04/2025
<b>Attestation de constitution légale</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Attestation
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence délivrée après consultation de tiers (Catégorie I)
<b>Secteur d'activité</b>	Information, Communication et Média
<b>Sous secteur d'activité</b>	Edition
<b>Formes juridique</b>	GIE, SARL, SAS, Société d'Etat
<b>Nature de l'Actionariat</b>	Nationaux
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	1000000
<b>Délai de délivrance</b>	17
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	Non disponible
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	Non applicable
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	17
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non applicable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours gracieux

<b>Contact de l'autorité émettrice</b>
--

<b>Ministère</b>	Ministère de la Communication
<b>Structure</b>	Autorité Nationale de la Presse (ANP)
<b>Autorité émettrice</b>	Autorité Nationale de la Presse (ANP)
<b>Situation géographique</b>	Cocody les Deux-Plateaux, 7ième tranche, angle feux tricolores, Batiment autorité Nationale de la Presse (ANP) - 01 BPV 106 Abidjan
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 22 52 04 52
<b>Adresse Mail</b>	contact@anp.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="https://www.anp.ci">https://www.anp.ci</a>

## Pièces à fournir

Dossier I ,

- 1.Le titre du journal, sa nature et sa périodicité
- 2.Les noms, prénoms, filiations, nationalité et adresse complète du Directeur de Publication et des principaux associés détenant individuellement ou collectivement plus des 2/3 du capital social
- 3.Le casier judiciaire, volet B3 du directeur de publication
- 4.Le certificat de nationalité du Directeur de Publication
- 5.L'adresse géographique de l'établissement où va se dérouler l'activité de rédaction du journal en ligne
- 6.La dénomination et l'adresse de l'hébergeur du site internet

Dossier II ,

- 1.La preuve d'une majorité de journalistes professionnels dont obligatoirement le directeur de publication, le rédacteur en chef, le rédacteur en chef adjoint au sein de la rédaction de l'entreprise de presse
- 2.Nom et prénoms du/des modérateurs qualifiés justifiant d'une solide connaissance des règles de déontologie de la profession de journaliste figurant au titre du personnel permanent
- 3.Copie de la carte de journaliste professionnel et de professionnel de la communication en cours de validité délivrée par la CIJP
- 4.Copies des contrats de travail des journalistes professionnels et professionnels de la communication respectueux de la convention collective annexe des journalistes professionnels et professionnels de la communication
- 5.Copie de l'attestation de déclaration de l'entreprise à l'inspection du travail
- 6.Copies des fiches d'immatriculation des journalistes professionnels et des professionnels de la communication à la Caisse nationale de prévoyance sociale(CNPS)
- 7.Formalité du dépôt légal (au service des Archives nationales).

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	[1 000 000 - 5 000 000]

## **Pénalités**

**Les principaux motifs d'application de la pénalité**

Violation des articles 8, 9, 10, 11, 12, 13,15 et 18 de la loi susvisée.

**Documents à télécharger**